



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Lundi 16 juillet 2007

Date de la convocation 12 Juillet 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc à CLERMONT L'HERAULT
Présents : M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Marie FERRIERES, Aspiran Mme Françoise REVERTE, Aspiran MM. Francis GAIRAUD, Alain MATHIEU, Cabrières Mme Maryse FABRE, M. Jacques BORE, Canet M. Gilbert GARROFE, Clermont l'Hérault M. Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault Mme Colette TOUILLIER, Clermont l'Hérault M. Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M. Bruno BETZ, Liausson M. André RUAS, Lieuran Cabrières M. Daniel VIALA, Mérifons M. Guilhem DARDE, Octon M. Jean Luc BIROUSTE, M. Bernard BAUDOT, Paulhan MM. Christian BILHAC, Joël AZAM, Péret Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc M. Bernard KOHN, Villeneuve		Procurations : M. Jean Noël SATGER à Mme Colette TOUILLIER M. Alain CAZORLA à M. Gilbert GARROFE M. Pierre OLLIER à M. Daniel VIALA Mme Noëlle GROS à M. Guilhem DARDE M. Jean Jacques LEBREAU à M. Bernard BAUDOT M. Claude GIL à M. Bernard SOTO

Objet : Convention de partenariat avec la société de coopérative ouvrière ARIAC pour le développement économique du cœur d'Hérault par un appui et un accompagnement a la création d'activité

Monsieur SOTO rappelle que la SCOP ARIAC (Amorçages d'Initiatives Nouvelles en Centre Hérault) appartient au mouvement des coopératives d'activités, dont la vocation première est de permettre à des créateurs d'entreprise de tester préalablement leur projet, avant de se lancer ou d'y renoncer.

Il ajoute que cette structure intervient depuis plusieurs années dans le Cœur d'Hérault, avec des résultats très positifs sur le Clermontais.

Monsieur SOTO précise que son activité est très spécifique au regard des autres structures d'aide à la création d'entreprises, dans le sens où elle est la seule à donner la possibilité à des porteurs de projets de tester préalablement en grandeur réelle leur projet d'entreprises, sans « sauter le pas » de l'indépendance. Ce test est concrétisé par la signature d'un contrat de salarié- entrepreneur, qui assure un soutien juridique, commercial, de gestion et de suivi financier, le futur entrepreneur n'étant rémunéré que sur un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé.

ARIAC maximise donc les chances d'implantation de nouveaux projets économiques sur le territoire, en ménageant une phase de démarrage dans des conditions économiques et financières de vérité des prix et des tarifs, et en favorisant un accès au crédit bancaire.

En conséquence, il est proposé de renouveler la convention conclue en 2006 entre la Communauté de Communes du Clermontais et la SCOP ARIAC, et d'attribuer pour l'année 2007, une subvention d'un montant de 3905 €.

Monsieur le Président demande au Conseil communautaire de délibérer sur ce point.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M.SOTO et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de convention de partenariat avec ARIAC.

DECIDE d'attribuer pour l'année 2007, une subvention d'un montant de 3905 € à la SCOP ARIAC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat.

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes,

Bernard SOTO.